

Évaluation de la phase 2 du programme Compétences+ Ontario (C+O)

24 février 2020

Questions et réponses

1. Pourquoi le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences de l'Ontario (MTFDC) évalue-t-il le programme Compétences+ Ontario (C+O)?

Dans le budget de 2019, le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à revoir les programmes de formation professionnelle de la province, y compris les mesures de soutien fournies aux employeurs qui souhaitent investir dans la formation et le perfectionnement de la main-d'œuvre. Les évaluations font partie intégrante des activités du Ministère visant à s'assurer que les programmes et les initiatives atteignent efficacement les résultats souhaités. Les résultats de cette évaluation contribueront à l'examen du système de formation professionnelle de la province réalisé par le Ministère.

2. Qui mène les activités d'évaluation?

Les services de l'entreprise indépendante d'évaluation Goss Gilroy Inc. ont été retenus pour effectuer l'évaluation, conformément au processus d'approvisionnement du gouvernement.

3. Quand l'évaluation aura-t-elle lieu?

L'évaluation a débuté à l'hiver 2020 et se déroulera en 2020 et au début de 2021.

4. Qui sera consulté pendant le processus d'évaluation et comment le processus de consultation est-il établi?

L'évaluation a été conçue de façon à solliciter les commentaires de l'ensemble des intervenants clés en lien avec le programme C+O, y compris les participants, les employeurs, les intermédiaires en main-d'œuvre, les fournisseurs services de formation et le personnel du MTFDC. L'établissement du processus est guidé par le groupe de travail sur l'évaluation du Ministère, qui informe l'entreprise d'évaluation sur la portée des consultations menées auprès des intervenants. Le groupe de travail sur l'évaluation comprend des membres du personnel du Ministère chargés du soutien à la prestation des programmes et ceux des bureaux régionaux, ainsi que des employés des secteurs de la recherche, des politiques, et de la conception et de l'élaboration de programmes.

5. Comment l'évaluation sera-t-elle effectuée?

Les principales méthodes d'évaluation comprendront un examen des documents du programme, une analyse documentaire, une analyse intergouvernementale, une évaluation et une analyse des données administratives, des entretiens avec des informateurs clés, des groupes de discussion, des visites sur place et des sondages menés auprès de l'ensemble des intervenants clés.

6. Par quels moyens l'entreprise d'évaluation garantira-t-elle la confidentialité des répondants?

Le Ministère et l'entreprise d'évaluation prennent la confidentialité des participants très au sérieux. Des protocoles sont en place pour garantir que l'ensemble des réponses demeureront confidentielles et ne seront attribuées à aucune personne ni organisation dans les rapports résultant de cette étude. Les renseignements fournis seront utilisés aux seules fins de l'évaluation.

7. Les résultats de l'évaluation seront-ils communiqués aux intermédiaires en main-d'œuvre?

Le Ministère envisage de communiquer les résultats aux intermédiaires en main-d'œuvre, une fois l'évaluation terminée.